

Cotisations pour 1979

Nous remercions vivement les membres qui ont déjà répondu à notre premier appel en acquittant - et souvent en majorant - leur cotisation 1979.

Nous prions ceux qui ne se sont pas encore mis en règle de bien vouloir le faire le plus tôt possible. C'est une formalité que l'on oublie aisément et, croyez-le bien, il nous est vraiment peu agréable d'adresser des rappels aux retardataires (il en reste huit pour 1978!)

La cotisation reste fixée à 200 francs (minimum) à verser au CCP.000/ 029 40 01/ 91 de la Société liégeoise de Musicologie, c/o R.PLATEL, 4600 Chênée.

Nous rappelons que cette cotisation donne droit à l'envoi de notre Bulletin trimestriel et à son supplément musical

Nous rappelons aussi que si la Société liégeoise de Musicologie a pour but principal l'étude et la mise en valeur du passé musical liégeois, elle s'intéresse également à tout ce qui concerne la Musique, qu'elle soit ancienne ou contemporaine.

Ses "séances de travail", où l'exposé du conférencier est suivi d'un échange de vues entre toutes les personnes présentes, ne sont pas réservées à des musicologues "patentés". Elles s'adressent à tous ceux qui aiment la Musique et cherchent à la mieux connaître et mieux comprendre en réfléchissant sur des points particuliers de son histoire. C'est pourquoi nous invitons cordialement tous les amateurs, les musiciens et les musicologues à se joindre à nous afin que chacun puisse profiter de l'expérience des autres pour enrichir ses propres connaissances.

Le Président
José Quitin
